MINISTERE DE LA JUSTICE
Direction de l'Administration Pénitentiaire

CONCOURS EXTERNE DE DIRECTEURS DES SERVICES PENITENTIAIRES

DEMANDE D'EQUIVALENCE
AUX CONDITIONS DE TITRES OU DE DIPLOMES

Vous ne possédez pas le diplôme requis, mais vous déposez une demande de reconnaissance de l'expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres ou de diplômes.

Conditions :

Cette demande est ouverte aux candidats ne possédant pas un titre ou diplôme requis conformément au décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment son article 6, mais pouvant justifier d'une activité professionnelle d'au moins trois ans à temps plein relevant de la même catégorie socio-professionnelle que la profession de directeurs des services pénitentiaires. La durée totale cumulée d'expérience exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis.

N° de dossier : /__/---/--/---/ /---/ /---/---/---/ /---/---/---/---/---/---/

NOM.....

PRENOM .....

ADRESSE .....
.....

Diplôme(s) obtenu(s): (intitulé exact, discipline, lieu, date)

.....

.....

.....

demande la reconnaissance de mon expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres ou diplômes pour me présenter au concours externe d'accès au corps des directeurs des services pénitentiaires :

Nature de l'activité professionnelle :.....

.....

Durée de l'activité professionnelle : .....

Fait à……..……, le…….....……...…….

Signature

<u>Pièces à joindre</u> :

- 1 *curriculum vitae* (détailler les différentes fonctions occupées et les formations suivies),
- 1 **copie des diplômes éventuellement obtenus**,
- les contrats de travail précisant **<u>la durée effective</u> de travail (quotité)** dont le candidat demande la reconnaissance,
- les certificats de travail précisant **<u>la durée effective de travail et la date de début et de fin des activités</u>,**

Tous les documents doivent être en français. Dans le cas contraire, les documents doivent être traduits par un traducteur assermenté.

Il convient d'envoyer votre demande et les pièces nécessaires par lettre recommandée avec accusé de réception (Ministère de la justice – sous-direction des ressources humaines et des relations sociales – Bureau RH1 – Concours DSP 2022 – 13 place Vendôme – 75042 PARIS CEDEX 01) au plus tard le 28 janvier 2022, minuit, heure de Paris (cachet de la Poste faisant foi)

Merci de bien joindre à cette demande TOUTES les copies de tous les documents vous permettant de justifier d'une durée et d'une quotité de travail. Sans justificatif précisant sa durée ET sa quotité, une expérience professionnelle ne pourra pas être prise en compte.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à communiquer à l'administration, dès qu'elle m'en fera la demande, les pièces destinées à compléter mon dossier de candidature.

En outre, je reconnais que je ne pourrai être nommé que si je remplis toutes les conditions exigées et que toute déclaration inexacte me fera perdre le bénéfice d'un éventuel concours.

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription):